



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E100558

VALABLE JUSQU'AU 26/06/2024

ÉDITÉ LE 04/07/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 08/02/2011
Forme juridique : SARL
Capital : DEPUIS LE 10/02/2011
20 000

Raison sociale : ECO-SYSTEME CONSTRUCTION

20 RUE MASSENET
38400 SAINT MARTIN D'HERES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GRENOBLE 53015223000021

Siret : 530 152 230 00039

Code NACE : 4120B

Numéro caisse de congés payés : 81 15975

Assurance Responsabilité Travaux :
AUXILIAIRE 020-210104

Assurance Responsabilité Civile :
AUXILIAIRE 020-210104

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Téléphone : 06 85 40 51 04

Fax :

Portable : 06 85 40 51 04

Site Internet : www.ecosystemeconstruction.com

E-mail : contact@ecosystemeconstruction.com

Responsabilité légale :
PFLIMLIN EMMANUEL GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Effectif moyen : 28 Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Charpentier, Couvreur, Électricien, Menuisier)	27/06/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Radiateurs électriques, dont régulation.	27/06/2023
o Ventilation mécanique	27/06/2023
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	27/06/2023
o Fenêtres de toit	27/06/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	27/06/2023
o Isolation des murs par l'extérieur	27/06/2023
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	27/06/2023
o Isolation des combles perdus	27/06/2023
o Isolation des planchers bas	27/06/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE GRENOBLE
8, RUE ETIENNE FOREST
B.P. 298
38009 GRENOBLE CEDEX 01

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.